



TOUR AUVERGNE

Seniors D2 Messieurs

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FF Golf** et de la Ligue.

Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

Interdiction de fumer : L'interdiction de fumer, comme prévu dans le Vademecum fédéral, est étendue à toutes les compétitions inscrites au calendrier de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes (Jeunes, Adultes, Mid Amateurs, Seniors et Vétérans) et de ses Comités Départementaux et Territoriaux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Clubs du CTPA affiliés, avec terrain.

POUR LES EQUIPIERS : Être amateurs licenciés **FF Golf** et membres de l'association sportive du club représenté.

LIMITATION D'INDEX : Joueurs dont l'index est supérieur ou égal à 11 et inférieur ou égale à 28

TOLERANCE PAR EQUIPE : 1 joueur dont l'index est supérieur à 28 et inférieur à 32,1 sera autorisé à participer.

L'index sera ramené à 28.

Les épreuves de D1 et D2 se jouent le même jour (jeudi). Au cas où une rencontre ne se déroulerait pas le même jour, les joueurs ne seront autorisés à disputer qu'une seule épreuve D1 ou D2 initialement prévue le même jour.

Tout joueur ayant disputé 2 épreuves de D1 avec son club ne sera pas autorisé à jouer en D2

Rappel : Un Homme est Senior au lendemain de la date anniversaire de ses 50 ans

ENGAGEMENTS

L'inscription d'une équipe constituée de 6 joueurs est faite à l'aide du formulaire d'inscription à une épreuve par équipes du CTGPA.

Elle doit être renvoyée à l'adresse indiquée, accompagnée du chèque d'engagement correspondant.

INSCRIPTION DES JOUEURS ET DROIT DE JEU

L'inscription des joueurs doit être faite par Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 5 jours pleins avant chaque épreuve.

Les joueurs devront s'acquitter d'un droit de jeu qui sera fixé lors de l'Assemblée Générale du Comité Territorial

ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe qui :

- ✓ Collectera les droits de jeu et les remettra au club organisateur le jour de la compétition au moment de la récupération des cartes de scores
- ✓ Informera par mail le responsable de la commission sportive de l'absence d'un ou plusieurs joueurs, daniel.combaret@wanadoo.fr et le club accueillant l'épreuve.
- ✓ Remettra au restaurant le montant des repas de ses joueurs (sauf indication contraire du capitaine, le nombre de repas correspondra au nombre d'équipiers inscrits).
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club organisateur 48 heures avant le jour de l'épreuve **le nombre de joueurs qui ne participe pas au repas.**
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis

FORME DE JEU

Messieurs : STROKE-FORD Par +4 / BRUT / 18 Trous / 6 Simples.

Les départs en shot-gun à 9h30 seront affichés sur le tableau officiel le matin de l'épreuve.

CLASSEMENTS

Classement du jour par équipe :

La somme des 5 meilleurs scores Brut

On attribuera le plus mauvais score du jour à chaque équipier manquant d'une même équipe afin que l'équipe participe au classement du jour

- ✓ *En cas d'égalité les équipes seront départagées par la meilleure des cartes non prises en compte afin d'effectuer un classement du jour*

Classement général par équipe :

On attribuera des points en fonction du classement du jour de l'équipe des points en plus seront ajoutés en fonction du nombre de joueurs composant l'équipe.

En cas d'égalité au classement général le départage s'effectue sur la plus petite somme totale des points en brut.

Classement individuel :

A chaque tour on établira un classement individuel sur lequel attribuera par ordre décroissement 10 Pts à la 1^{ère} 9 Pts à la seconde et ainsi de suite jusqu'à 1 Pts à la 10^{ème} place.

On comptabilisera au maximum les 3 meilleurs points obtenus à l'issue des 5 tours.

La meilleure somme des points retenus déterminera un vainqueur de la catégorie Seniors D1

COMITE DE L'EPREUVE

Constitué d'un représentant du club qui reçoit l'épreuve, d'un représentant de la CS du CTGPA et de l'OBEC du club qui aura été désigné.

DATE ET LIEUX

Jeudi 27 avril Haute Auvergne	Jeudi 11 mai Vichy	Jeudi 22 juin Val de Cher	Jeudi 28 septembre Montpensier	Jeudi 26 octobre Ste Agathe
----------------------------------	-----------------------	------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée récompensera l'équipe classée 1^{er} à l'issue des 5 tours

Un trophée récompensera le joueur classé 1^{er} au classement individuel

ANNEXE**Grille des points**

Points attribués en fonction du classement jusqu' au 8 ^{ème}		Points attribués pour chaque joueur(euse) composant l'équipe	Points individuels
1 ^{er}	100	5Pts x Nb Joueurs	1 ^{er} 10 Pts
2 ^{ème}	90		2 ^{ème} 9 Pts
3 ^{ème}	80		3 ^{ème} 8 Pts
4 ^{ème}	70		4 ^{ème} 7 Pts
5 ^{ème}	60		5 ^{ème} 6 Pts
6 ^{ème}	50		6 ^{ème} 5 Pts
7 ^{ème}	40		7 ^{ème} 4 Pts
8 ^{ème}	30		8 ^{ème} 3 Pts
9 ^{ème}	20		9 ^{ème} 2 Pts
10 ^{ème}	10		10 ^{ème} 1 Pts
11 ^{ème}	0		

Monter et descente

Les équipes de Montpensier 2 et Charade 2 Descendent en 2^{ème} Division

Les équipes de Ste Agathe et Les Avenelles montent en D1